

LA BONTÉ ENVERS LES PARENTS (PARTIE 3 DE 3) : MÊME APRÈS LEUR MORT

Évaluation: 5.0

Description: Les différentes façons dont nous pouvons démontrer notre gratitude envers nos parents, même après leur mort.

Catégorie: [Articles](#) [L'adoration et la pratique religieuse](#) [Morale et pratiques islamiques](#)

par: Aisha Stacey (© 2008 IslamReligion.com)

Publié le: 09 Mar 2009

Dernière mise à jour le: 09 Mar 2009

L'islam est une religion de justice et de compassion. Il enseigne la moralité et interdit la mauvaise conduite. Les aînés jouissent d'un statut particulier; ils doivent être traités avec respect et dignité. Les musulmans se doivent de les honorer, et cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de leurs propres parents. Bien que la mort puisse venir nous chercher à n'importe quel âge, nous avons le plus souvent l'occasion de voir nos parents vieillir et requérir nos soins et notre attention. Même si en vieillissant, ceux-ci deviennent plus exigeants, impatients ou irascibles, en tant que musulmans, nous avons le devoir de les traiter avec bonté et de prendre soin d'eux en leur démontrant toute notre affection. Dans plusieurs versets du Coran, Dieu nous rappelle à la fois notre obligation d'honorer nos parents et celle de L'adorer de façon exclusive.



« Adorez Dieu et ne Lui attribuez aucun associé, et traitez avec bonté vos parents et vos proches... » (Coran 4:36)

Un des compagnons du Prophète demanda à ce dernier quelles étaient les actions que Dieu aime le plus. Le Prophète lui répondit : « La prière offerte à l'heure et le fait d'honorer ses parents... » (sahih al-Boukhari)

Les hadiths du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) comportent de nombreuses paroles de sagesse sur l'obligation d'être bon et dévoué envers ses parents. Un jour, le Prophète dit :

« Qu'il périsse, qu'il périsse, qu'il périsse! » Ceux qui l'entouraient lui demandèrent de qui il parlait. Il répondit : « Celui dont les parents [ou un des deux] atteint un âge avancé et qui n'entre pas au Paradis (pour s'être montré bon et dévoué envers eux). »

(sahih Mouslim)

Le respect envers nos parents est la clef du Paradis. En nous conformant aux commandements de Dieu et en donnant à nos parents l'amour et l'affection qui leur sont dus, nous sommes récompensés par le bonheur éternel.

Actions bénéfiques

Le musulman peut continuer d'honorer ses parents de plusieurs façons après leur mort. Il peut prier Dieu de Se montrer miséricordieux envers eux; il peut payer des dettes qu'ils auraient laissées impayées en quittant ce monde ou des dettes envers Dieu comme des jours de jeûne à reprendre ou le Hajj, s'il en a les moyens; il peut également donner en charité en leur nom. Maintenir de bonnes relations avec les membres de leur famille ou leurs amis sont un autre moyen de continuer de les honorer après leur mort. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Lorsqu'une personne meurt, toutes ses actions prennent fin, à l'exception de trois : une charité continue ou un savoir bénéfique (dont les gens profitent encore après sa mort), ou encore un enfant vertueux qui prie pour lui. » (at-Tirmidhi)

Un des compagnons du Prophète demanda à ce dernier :

« De ce que je dois à mes parents de respect et de bonté, y a-t-il des actions que je dois encore faire pour eux après leur mort? » Il répondit : « Oui, quatre choses : prie et demande pardon pour eux; remplis les promesses qu'ils ont faites; soit bon envers leurs amis; et maintiens leurs liens de parenté. » (Ahmad, Abou Daoud et ibn Mahaj)

Il est donc clair que la bonté et la gratitude envers nos parents doivent se poursuivre même après leur mort. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a fait mention d'un homme qui jouira d'une position très élevée au Paradis et qui se montrera surpris de son statut. Il lui sera dit :

« C'est parce que ton fils priait pour ton pardon. » (ibn Majah)

La clef du Paradis

La vie, au 21^e siècle, est très mouvementée et nous sommes souvent submergés par des inquiétudes de toutes sortes. Tellement, en fait, que nous oublions parfois que les valeurs morales et les bonnes manières occupent une place importante dans notre mode de vie qu'est l'islam. La bonté envers nos parents est une obligation et il nous serait bénéfique de nous rappeler le comportement des premiers musulmans et de chercher à l'imiter. Ils tenaient leurs parents en haute estime, ils les aimaient et les chérissaient, respectaient les commandements de Dieu à cet égard, et n'oubliaient

jamais que le Paradis se trouve aux pieds des mères. Pour nos prédécesseurs, il ne s'agissait pas que de belles paroles; il s'agissait de leur clef pour le Paradis, et ils le savaient.

Un hadith du Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) nous parle d'Abdoullah, fils de 'Omar ibn al-Khattab. En chemin vers la Mecque, il rencontra un Bédouin. Il le salua, lui céda sa place sur sa monture et lui prêta le turban qu'il portait. Un des compagnons de voyage d'Abdoullah dit : « Que Dieu te guide; ce n'est qu'un Bédouin et ces gens-là se contentent de peu. » Abdoullah lui répondit : « Le père de cet homme était un proche ami de mon père, et j'ai entendu le Messenger de Dieu dire : « Le meilleur moyen d'honorer ses parents, pour le fils, est de rester en contact avec les amis de son père. »

L'islam reconnaît l'importance de la famille et une bonne relation est essentielle entre les parents et leurs enfants. Après Dieu, ce sont nos parents qui méritent le plus notre gratitude et notre obéissance. Le musulman est dans l'obligation d'obéir à ses parents. Il n'existe qu'une seule exception à cette règle et c'est lorsque les parents demandent à leurs enfants d'attribuer des associés à Dieu ou de faire une chose interdite par Dieu; dans ce cas, ils ne sont pas tenus d'obéir, mais cela ne les dégage pas de leur responsabilité d'être bons et respectueux envers eux.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/1662/la-bonte-envers-les-parents-partie-3-de-3>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.